

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD  
COMMUNE DE MARCQ-EN-BAROEUL

2020\_05\_n0029\_DEC

BG/VC/24

T 1.1

**CONSTRUCTION DU POLE CULTUREL "LE PONT DES ARTS" - AVENANT 1 AU LOT N°3****DÉCISION MUNICIPALE**

Le Maire de la Ville de MARCQ-EN-BAROEUL,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020, dite loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

*Considérant le souhait de la Ville de Marcq-en-Baroeul de procéder à la construction du pôle culturel « Pont des Arts », situé dans le quartier du Pont,*

*Considérant que le marché du lot n°3 (plâtreries – plafonds suspendus), a été conclu avec la SARL ICP, pour un montant de 165 757,52 euros HT,*

*Considérant qu'il y a lieu d'intégrer les modifications de travaux générées par la prise en compte de normes sismiques, le bâtiment ayant dû être décalé du mur mitoyen. L'isolant initialement prévu, commun au mur mitoyen et au bâtiment (au niveau des sanitaires), doit être doublé,*

*Considérant que le montant de ces travaux modificatifs a été chiffré à un montant de 2 600,00 euros HT,*

*Considérant que le montant du marché du lot numéro 3 d'un montant initial de 165 757,52 euros HT passe donc à 168 357,52 euros HT,*

*Considérant qu'il y a lieu d'acter par avenant ces modifications,*

**DÉCIDE****La conclusion de l'avenant précité dans les conditions définies ci-avant.**

DIT

Que la présente décision municipale sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord, sera présentée au prochain Conseil Municipal et publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Ville.

Fait à MARCQ-EN-BARŒUL,  
Le 7 Mai 2020



Bernard GÉRARD  
Maire de Marcq-en-Baroeul

